


[← Retour Recherche](#)

Agent de restauration et d'entretien

Offre n° O074210400268497

Publiée le 30/04/2021

Synthèse de l'offre

Employeur	MAIRIE D' ARGONAY 1 PLACE ARTHUR LAVY 74370 ARGONAY
Département de travail	Haute-Savoie
Poste à pourvoir le	01/09/2021
Date limite de candidature	11/06/2021
Type d'emploi	Emploi temporaire
Durée de la mission	10 mois
Nombre de postes	1
Ouvert aux contractuels	Oui (Art. 3 alinéa I dispositif 1 loi 84-53) 

Détails de l'offre

Famille de métier	Restauration collective > Production et distribution en restauration collective	Grade(s) recherché(s)	Adjoint technique territorial
Métier(s)	Agent de restauration		

Descriptif de l'emploi

Sous l'autorité de la responsable de l'accueil périscolaire , l'agent assure le service de restauration des enfants pendant le temps scolaire.
CDD du 1er septembre 2021 au 05 juillet 2022.
Horaires : 11h30-15h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur le temps scolaire.

Missions

L'agent participe aux missions suivantes :

- Réaliser des tâches préalables à l'élaboration et à la finition des mets
- Présenter les mets de manière agréable
- Maintenir en température les préparations culinaires à l'avance
- Assurer le service des repas dans le respect des règles d'hygiène
- Accompagner les enfants pendant le temps du repas
- Appliquer les consignes du projet d'accueil individualisé
- Entretien des locaux et matériels

Profils recherchés

- CAP agent de restauration souhaité
- Bon sens du contact notamment avec les enfants
- Adaptabilité
- Disponibilité
- Sens de l'organisation
- Notions sur l'hygiène, formation HACCP souhaitée
- Connaissances des techniques de la restauration

Temps de travail Non complet, 14h30 hebdomadaire

Contact

Téléphone collectivité

04 50 27 16 82

Informations complémentaires

Lettre de candidature manuscrite exigée.
Renseignements auprès de Madame Delphine BARRACHIN, responsable de l'accueil périscolaire, au 04.50.27.59.25.

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.